

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE
Le 12 novembre 2025

Séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 12^e jour du mois de novembre 2025 à 20h à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Michel Labbé
Monsieur Yvon Morin
Monsieur Stéphane Leblond

Madame Brigitte Claveau
Monsieur Alex Chabot

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

Absence motivée : Monsieur Frédéric Bonin

RÉS. : 2511-098

ORDRE DU JOUR

- Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
APPUYÉ par : Monsieur Yvon Morin
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour soit adopté avec varia ouvert :
- 1.- Moment de réflexion;
 - 2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 - 3.- Procès-verbaux :
 - 3.1 Discussion et adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2025;
 - 4.- Administration et gestion financière :
 - 4.1 Comptes à payer;
 - 4.2 Remise des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
 - 4.3 Dates – Séances régulières du Conseil pour 2026;
 - 4.4 Planification des séances de travail et adoption des prévisions budgétaires 2026;
 - 4.5 Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
 - 4.6 Nomination du pro-maire;
 - 4.7 Banque d'heures Mi Consultants inc.;
 - 5.- Voirie et enlèvement de la neige :
 - 5.1 Rapport du coordonnateur des travaux municipaux;
 - 5.2 Programmation de travaux ➤ TECQ 2024-2028;
 - 5.3 Abat poussière (calcium liquide) ;
 - 6.- Sécurité publique et protection incendie :
 - 7.- Hygiène du milieu :
 - 7.1 Rapport annuel 2024 sur la gestion de l'eau potable;
 - 8.- Aménagement, urbanisme et inspection :
 - 8.1 Contrat services canins;
 - 8.2 Mandat à la firme d'ingénieur WSP;
 - 9.- Loisirs et culture :
 - 9.1 Demande de subvention – Emplois d'été Canada 2026
 - 9.2 Acquisition des actifs de les Loisirs de St-Lazare-de-Bellechasse Inc
 - 9.3 Avis de motion – Règlement n° 312-2025 sur le comité consultatif des loisirs;
 - 9.4 Avis de motion – Règlement n° 313-2025 sur le comité consultatif du festival de la galette;
 - 10.- Correspondance et demandes adressées au Conseil municipal :
 - 11.- Varia a) Remerciements – Élu sortant et nouveau élu;
 - 12.- Période de questions;
 - 13.- Levée de la séance.

RÉS. : 2511-099

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} OCTOBRE 2025

- Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé
APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot
Et UNANIMEMENT RÉSOLU que le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} octobre 2025 soit adopté tel que rédigé.

RÉS. : 2511-100

COMPTES À PAYER

- Il est PROPOSÉ par : Madame Brigitte Claveau
APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le Directeur général, en date du 12 novembre 2025.
- Administration 121 096,02 \$
 - Sécurité publique 77 359,32 \$
 - Transports 54 217,33 \$
 - Hygiène du milieu 17 035,20 \$
 - Urbanisme 282,39 \$
 - Loisirs et culture 5 754,26 \$
 - Immobilisation 33 646,47 \$

REMISE DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le directeur général fait la remise des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires aux membres du conseil et rappelle qu'ils ont 60 jours suivant leur proclamation d'élection pour déposer cette déclaration devant le conseil.

RÉS. : 2511-101

SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL POUR 2026

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par : Madame Brigitte Claveau
APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'établir les séances ordinaires du conseil municipal pour 2026, qui se tiendront le mercredi et qui débiteront à 20h00 :

- | | | |
|-------------|----------------------|---------------|
| ▪ 7 janvier | ▪ 6 mai | ▪ 2 septembre |
| ▪ 4 février | ▪ 3 juin | ▪ 7 octobre |
| ▪ 4 mars | ▪ 1 juillet | ▪ 4 novembre |
| ▪ 1 avril | ▪ 28 juillet (mardi) | ▪ 2 décembre |

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

RÉS. : 2511-102

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Alex Chabot
APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en lien avec la demande faite à SEMO Chaudière-Appalaches pour 2026 (Service externe de main-d'œuvre).

RÉS. : 2511-103

NOMINATION DU PRO-MAIRE

CONSIDÉRANT que le conseil doit nommer une personne pour remplacer le maire en cas d'absence ou d'incapacité à agir;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé
APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que monsieur Stéphane Leblond soit nommé pro-maire ainsi que personne désignée pour agir comme remplaçant du maire en l'absence de celui-ci au Conseil de la MRC de Bellechasse.

RÉS. : 2511-104

BANQUES D'HEURES MI-CONSULTANT INC.

ATTENDU QUE la municipalité a mis en place en 2025 l'optimisation de la gestion des documents administratif avec la firme Mi Consultant Inc.

ATTENDU QUE l'implantation d'une telle structure et des changements pouvant être apportés nécessite une formation additionnelle;

ATTENDU QUE l'orientation prise par la municipalité et les Loisirs de Saint-Lazare de Bellechasse Inc. entraînera quelques modifications;

En CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par : Monsieur Yvon Morin
APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la municipalité accepte la proposition de Mi-Consultant inc. pour un forfait de banques d'heures de 10 heures au montant de 1200\$ pouvant être utilisés au cours des prochaines années.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation.

En CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé
APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que

- La municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;
- La municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux version n° 02 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;
- La municipalité s’engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- La municipalité s’engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l’ensemble des cinq années du programme.
- La municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Alex Chabot
APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de retenir les services des Entreprises Bourget Inc. pour la fourniture et l’épandage de l’abat poussière en 2026, au prix de 0,475¢ le litre.

CONSIDÉRANT QUE Le 4 octobre 2024, la Municipalité a conclu un contrat de services canins avec Fourrière canine portant le numéro de contrat 20250101-0101;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat, d’une durée d’un (1) an, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025 et se termine le 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par : Madame Brigitte Claveau
APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot
Et UNANIMEMENT résolu d’aviser Fourrière Canine que la municipalité ne renouvellera pas le contrat #25250101-0101 avec cette entreprise et que le contrat existant prendra fin à son échéance le 31 décembre 2025.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
APPUYÉ par : Monsieur Yvon Morin
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d’accepté l’offre # 2025CA485407 de la firme d’ingénieurs WSP Canada Inc. pour la caractérisation écologique des terrains portant les numéros de lots 5 935 604, 3 586 813, 3 586 814 et 3 593 188 pour un montant total de 8 349,00\$ plus les taxes applicables.

QUE le financement net de cet achat, 8 765,41\$ soit financé à même les excédents accumulés de la municipalité.

RÉS. : 2511-109

DEMANDE DE SUBVENTION – EMPLOIS D’ÉTÉ CANADA 2026

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse a à cœur de soutenir les étudiantes et les étudiants en leur offrant des occasions d’emploi formateur durant la saison estivale;

ATTENDU QUE les activités de loisirs redeviendront sous la responsabilité municipale à compter de janvier 2026;

ATTENDU QUE le programme Emplois d’été Canada 2026 vise à appuyer les organismes admissibles dans l’embauche d’étudiantes et d’étudiants;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Madame Brigitte Claveau

APPUYÉ par : Monsieur Michel Labbé

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse dépose une demande d’aide financière dans le cadre du programme Emplois d’été Canada 2026 afin de soutenir l’embauche d’étudiantes et d’étudiants pour le service des loisirs.

QUE le maire et le directeur général et greffier-trésorier, ou leurs remplaçants respectifs, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis pour l’obtention de ladite aide financière

RÉS. : 2511-110

ACQUISITION DES ACTIFS DE LES LOISIRS DE ST-LAZARE-DE-BELLECHASSE INC.

ATTENDU QUE la municipalité est compétente en matière de culture, de loisirs, d’activités communautaires et de parcs (art. 4 de la *Loi sur les compétences municipales*);

ATTENDU QUE le 1 octobre 2025, la Municipalité a adopté sa résolution 2510-094 prenant acte de la volonté des Loisirs de St-Lazare-de-Bellechasse inc. de se dissoudre, confirmant l’intérêt de la Municipalité à acquérir les actifs de l’organisme et mandatant le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité pour poursuivre les discussions en ce sens avec cet organisme;

ATTENDU QUE le conseil d’administration de l’organisme a adopté des résolutions en vue de procéder à sa dissolution, laquelle dissolution demeure assujettie à la décision des membres de l’organisme qui seront appelés à se prononcer à ce sujet à l’occasion d’une assemblée extraordinaire des membres qui sera tenue sous peu;

ATTENDU QUE pour assurer le transfert harmonieux des actifs de l’organisme et la poursuite des activités de loisirs, il y a lieu de convenir d’une convention de liquidation et qu’un projet de tel convention a été soumis aux membres du conseil;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la Municipalité prend acte de la décision du conseil d’administration de Les Loisirs de Saint-Lazare-de-Bellechasse inc. de dissoudre l’organisme;

D’AUTORISER le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer la convention de liquidation à intervenir avec Les Loisirs de St-Lazare-de-Bellechasse inc.;

DE MANDATER Me Stéphanie Langlois, notaire pour procéder à la préparation, à la réception des signatures et à la publication au registre foncier de l’acte de cession notarié à intervenir pour permettre le transfert à titre gratuit, par Les Loisirs de St-Lazare-de-Bellechasse inc., du lot 3 586 934 du cadastre du Québec, avec les bâtiments dessus construits, en faveur de la Municipalité;

D’AUTORISER le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer tout autre document requis pour donner suite à la convention de liquidation.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT N° 312-2025 SUR LE COMITÉ CONSULTATIF DES LOISIRS

AVIS est donné par Monsieur Yvon Morin, membre du conseil municipal, qu’il sera soumis à l’attention du conseil municipal, un règlement concernant le comité consultatif des loisirs, dont un exemplaire est déposé devant le conseil municipal simultanément au présent avis de motion.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT N° 313-2025 SUR LE COMITÉ CONSULTATIF DU FESTIVAL DE LA GALETTE

AVIS est donné par Monsieur Michel Labbé, membre du conseil municipal, qu’il sera soumis à l’attention du conseil municipal, un règlement concernant le comité consultatif du Festival de la Galette, dont un exemplaire est déposé devant le conseil municipal simultanément au présent avis de motion.

RÉS. : 2511-111

REMERCIEMENTS – ÉLU SORTANT ET NOUVEAU ÉLU

Il est PROPOSÉ par : Madame Brigitte Claveau
 APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de remercier notre conseiller sortant, Monsieur Roger Bélanger pour ces 16 années comme conseiller. De féliciter Monsieur Yvon Morin, nouveau conseiller pour son implication.

CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER

Je, soussigné, Patrick Côté, directeur général et greffier-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce Conseil de la susdite municipalité.

J’ai signé à Saint-Lazare, ce jeudi 12 novembre 2025.

Patrick Côté
Directeur général et greffier-trésorier

RÉS. : 2511-112

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
 APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h35.

Martin J. Côté
Maire

Patrick Côté
Directeur général